

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – COMMUNE DE ROCHECHOUART (87)

Les membres du Conseil Municipal de Rochechouart se réuniront

Le lundi 30 septembre 2024 à 18 heures 30 minutes à l'Hôtel de Ville «Salle Léon Pagnoux»

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024.
- Examen des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation générale.

AFFAIRES FINANCIÈRES:

- Décision Modificative N°1 au Budget Principal 2024.
- Vente du chariot élévateur Manitou à la Société VAMT-CLAAS.
- Attributions de compensation Révision 2024.
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année d'exonération, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.
- Exonération de taxe foncière en faveur des immeubles situés dans une zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.
- Braderie d'ouvrages et de documents à la Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry.

AFFAIRES GÉNÉRALES/RESSOURCES HUMAINES:

Conseil Municipal suite à un décès de l'un de ses membres.

AFFAIRES TECHNIQUES, FONCIERES:

- Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Hubert REEVES (Partie TILLEULS) validation de l'Avant Projet Sommaire.
- Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire Hubert REEVES (Partie TILLEULS) Plan de Financement.
- Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables.
- Achat de parcelles de terrain dans la zone de La Poterie.
- Approbation de la modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme.

INFORMATIONS DIVERSES:

QUESTIONS DIVERSES:



